



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 13 OCTOBRE 2022**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents au Conseil Municipal : 39

En exercice : 39

Ayant pris part à la délibération : 37

Mis en ligne le : 17/10/2022

L'an deux mille vingt-deux et le treize du mois d'octobre à 18H00 le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Présents : M. GACHON – Mme CZURKA – M. AMAR – Mme MORBELLI – M. MERSALI – Mme CUILIERE – M. GARDIOL – Mme ATTAF – M. PORTE – Mme NERSESSIAN – M. MICHEL – M. PIQUET – M. RENAUDIN – M. OULIE – Mme HAMOU-THERREY – Mme MICHEL – Mme ROSADONI – Mme BERTHOLLAZ – M. DE SOUZA – Mme ROVARINO – Mme CHAUVIN – Mme LEHNERT – M. JESNE – M. SAURA – M. MENGEAUD – M. FERAL – M. BOCCIA – Mme SAHUN – M. ALLIOTTE – M. SANCHEZ – Mme CONTICELLO – M. BORELLI

Pouvoirs : M. MONDOLONI à M. AMAR – Mme DESCLOUX à Mme NERSESSIAN – Mme RAFIA à Mme HAMOU-THERREY – Mme CARUSO à Mme MICHEL – M. SAHRAOUI à Mme CZURKA

Absents : M. GACHET-Mme JONNIAUX

Secrétaire de séance : M. SAURA

OBJET: DECISION MODIFICATIVE N°2 – BUDGET PRINCIPAL

N° Acte : 7.1.1

Délibération n° 22-151

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales
Vu l'instruction comptable M14
Vu le Budget Primitif 2022 et la Décision modificative n°1 du Budget Principal

Considérant le Budget Primitif 2022 et la Décision modificative n°1, les membres du conseil municipal sont informés qu'il est nécessaire de procéder à des ajustements de crédits du Budget Principal, suivant le tableau ci-dessous :

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

SECTION		DEPENSES		RECETTES		
		Chapitre	Montant	Chapitre		
FONCTIONNEMENT	REEL	011	-121 146,33	70	2 947,00	
		012	942 000,00	73	-2 093,33	
		022	-820 000,00			
	ORDRE					
			TOTAL	853,67	TOTAL	853,67
	INVESTISSEMENT	REEL	opérations équip.	-10 500,00	10	509 160,89
			21	-38 445,74	13	-858 106,63
020			-300 000,00			
4541			45 000,00	4542	45 000,00	
ORDRE						
			TOTAL	-303 945,74	TOTAL	-303 945,74

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré, vote par 30 voix Pour, 4 Contre (FERAL Patrick / SAHUN Véronique / BOCCIA Hervé / ALLIOTTE Xavier) et 3 Abstentions (BORELLI Christian / SANCHEZ Philippe / CONTICELLO Martine)

APPROUVE la Décision Modificative n°2 du Budget Principal.

Le Secrétaire de séance

D. SAURA




POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 17 octobre 2022

P. le Maire et par délégation
Directrice des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

C. LANZARONE

